Blanquer dévoile 10 mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire

04/06/2019 à 14h51

À l'occasion de la cérémonie de remise des prix aux lauréats 2019 du concours "Non au harcèlement !", le ministre a présenté lundi "dix mesures nouvelles". Le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement va ainsi être inscrit dans le code de l'éducation, et donc "consacré par la loi".

Un programme anti-harcèlement "clé en main" sera proposé aux écoles et aux collèges: une équipe sera spécifiquement formée à la prise en charge des situations de harcèlement et 10 heures d'apprentissage par an seront consacrés à ce sujet.

La qualité du climat scolaire sera aussi mesurée dans chaque établissement par le nouveau Conseil national de l'évaluation du système scolaire, créé par la loi sur l'école de la confiance, en discussion au Parlement.

Une formation sera proposée à "l'ensemble des acteurs" pour prévenir le harcèlement. Parmi les autres mesures, les établissements scolaires pourront être épaulés par "un réseau départemental d'intervention", en cas de situation de harcèlement complexe.

Brigitte Macron, qui accompagnait le ministre, s'est déclarée "très contente" de ces mesures "concrètes". "Très vite, il faut expliquer aux enfants les dangers" du harcèlement, a dit l'épouse du chef de l'Etat, ancienne professeure très engagée sur le sujet. "Il y a une seule urgence: en parler", a-t-elle déclaré.

BFMTV